

ACTIVITÉS 2022/2023

Rapport d'étape
destiné aux élus

4 juillet 2024

Conseil de développement de la CABB



AGGLO
de Brive

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN DE BRIVE

Le mot du Président

“Développer un territoire, ce n’est pas équiper un territoire, c’est déclencher des mécanismes positifs sur le plan économique, social et environnemental au profit d’une population donnée, sur un territoire défini”.

Le Président de l’agglomération, lors de l’installation du Conseil de développement le 22 février 2022, a fixé 3 missions principales et prioritaires :

- > **Rendre l’agglomération visible et agissante sur tout le territoire des 48 communes**
- > **Donner un “esprit d’agglomération” qui conduise progressivement la population à se sentir partie prenante de la vie d’un territoire à protéger, mettre en valeur et promouvoir.**
- > **Développer des actions qui permettent de faire émerger une marque identitaire commune favorable à l’attractivité de tout le territoire.**

Deux documents ont servi à lancer le processus d’organisation et de production du Conseil de développement : le “Projet de Territoire” et “Territoire en transition” .

Jacques LEVARD

Président du Conseil de développement de la CABB





- 1 - Le Conseil de développement de la CABB en chiffres
- 2 - Le cadre légal et l'organisation du Conseil
- 3 - Nos missions
- 4 - Nos axes de travail
- 5 - Nos réflexions pour 2024-2026

Le Conseil de développement en chiffres



145

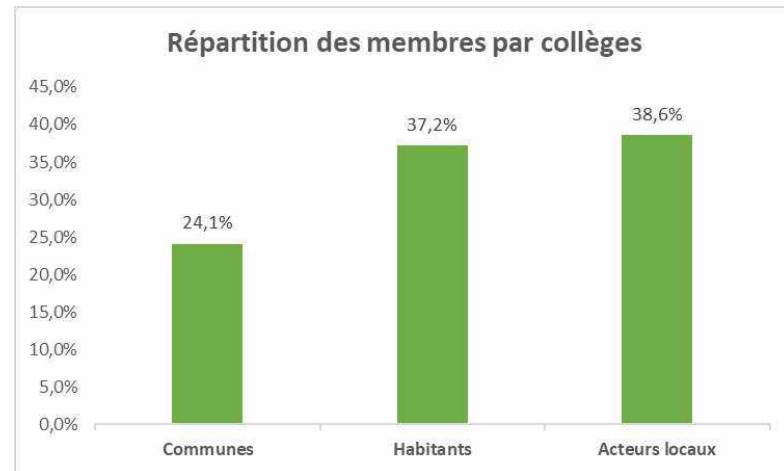
Membres bénévoles



33,8 %



66,2 %



7
Groupes de travail

... c'est aussi :

37 Réunions de travail en présentiel

35 Rencontres avec les élus, les services de la CABB, les acteurs du territoire

6 Visites de sites

3 Réunions plénières

2 Participations à des événements majeurs du territoire



**+ de 800 heures
d'engagement
citoyen**

Cadre légal et organisation du Conseil de développement

- > Loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (**LOADT**) du 25 juin 1999-article 26, dite "Loi Voynet"
- > Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (**MAPTAM**) du 27 janvier 2014
- > Loi portant sur "la Nouvelle Organisation Territoriale de la République" (Loi **NOTRe**) promulguée le 7 août 2015
- > Délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Bassin de Brive, en date du 8 février 2022



L'ORGANISATION DE L'INSTANCE

Pour le démarrage effectif du Conseil de développement et afin de donner une certaine consistance aux réflexions dès le début de son mandat, on distingue les groupes-projets suivants :

Groupe 1 : Développement économique

Groupe 2 : Aménagement du territoire et équipement

Groupe 3 : Éducation, enfance, jeunesse et sport, santé, cohésion sociale

Groupe 4 : Gouvernance et cohérence territoriale

Groupe 5 : Habitat, transports et mobilités, tourisme et accueil

Groupe 6 : Eau, assainissement et Développement durable

Groupe 7 : Transition agricole et alimentaire - créé en novembre 2023



Les missions du Conseil

- En priorité et lors des premiers axes de travail, le Conseil de développement est consulté, par saisine du Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive sur :



- - **L'élaboration et le suivi du projet de territoire,**
- - **Les documents de prospectives** du type "Agglomération de Brive – 2025/2030" et de planification résultant de ce projet,
- - **La conception et l'évaluation des politiques de développement durable** sur le périmètre de la communauté – Plan Climat Air Energie Territorial (**PCAET**) : participation au suivi et à l'évaluation
- - **La Participation à la définition des futures politiques industrielles** (Label national "Territoire d'Industrie" concernant l'agglomération

- Le Conseil de développement participe à l'**articulation** entre les propositions des acteurs impliqués au sein des territoires de proximité, et notamment les communes, et les **réflexions stratégiques** concernant la totalité de l'agglomération et son environnement, lorsque des impacts croisés pourront intervenir : intégration de l'agglomération dans sa zone départementale ou interdépartementale, Région...

Nos axes de travail



Contexte

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE : augmentation des aléas climatiques : sécheresses, gel, inondations, pluviométrie ; **augmentation du niveau des océans** ; nécessité de **relocaliser des productions** agricoles issues d'autres pays ; réduire l'empreinte carbone liée aux émissions de GES ;
nécessité de relocaliser l'habitat et l'activité économique sur le territoire

IMPORTANTE ARTIFICIALISATION DES SOLS : utilisation de terres agricoles à valeur agronomique pour l'urbanisation ; disparition des zones humides ; imperméabilisation des sols aggravant le ruissellement des eaux pluviales avec majoration des risques d'inondations

Actions pour l'agglomération

1- SANCTUARISER LES TERRES AGRICOLES À VALEUR AGRONOMIQUE pour les réserver au développement de l'agriculture de demain ; **orienter le développement de l'habitat et de l'activité économique** sur des terres moins propices à l'agriculture : friches industrielles, dents creuses etc...

2- RÉSERVER LES CONSTRUCTIONS (l'habitat, bâtiments industriels et commerciaux) aux terres moins propices à l'agriculture et/ou déjà urbanisées (recherche de densification)

Définir des critères de choix d'implantation des zones industrielles et d'habitat, et des normes de construction économes en énergie et en espace

Créer des Zones Agricoles à Protéger (ZAP) ou autres...

Contexte

Parmi les différentes réflexions entamées par le groupe et compte tenu des constats réalisés dans le cadre de nos échanges avec les acteurs économiques du territoire, il semble important de travailler sur les axes suivants :

Attirer, préserver et développer l'activité économique sur le territoire en :

- > **anticipant** davantage les cessations d'activités,
- > **encourageant les reprises de sociétés ou d'exploitations agricoles**
- > **accompagnant les entreprises/exploitations en difficulté** identifiées par le Tribunal de Commerce

Actions pour l'agglomération

1- Mettre en place un observatoire de la fragilité des entreprises avec le Tribunal de Commerce et les Chambres Consulaires pour anticiper les problèmes de reprises ou de cessations ;

2- Mettre en place un groupe de liaison CABB-Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour identifier les secteurs de développement et faire de l'agglomération de Brive un pôle d'excellence artisanale, en lien avec la formation et l'apprentissage ;

3- Faire de l'opération de développement industriel "Fabrique Prospective" une priorité en établissant un lien entre les services concernés et la CCI ;

4- Établir une cartographie complète de l'agglomération situant toutes les entreprises (agricoles, artisanales, industrielles, de services) avec leurs activités, leur personnel, leurs productions et l'utiliser pour valoriser l'image de marque de la CABB comme espace dynamique

Contexte

- 1- Une offre pléthorique de formations, mais disparate et complexe à trouver
- 2- Connaître son territoire, c'est mieux le promouvoir et le protéger, et ce, dès le plus jeune âge, c'est ainsi que se construit un **ESPRIT D'AGGLOMÉRATION**

Actions pour l'agglomération

- 1- **CRÉER UN OUTIL NUMÉRIQUE DE RENSEIGNEMENT DES FORMATIONS**, afin de compléter celui élaboré par les services de la collectivité – *en cours de réalisation*
- 2- **CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE LE "PROJET JEUNESSE"** : "Je connais, je protège, je promeus mon territoire", avec l'ensemble des acteurs – *en cours de construction*
- 3- **PÉRÉNERISER LE CONCOURS "MON TERRITOIRE À L'HORIZON 2040-2050-2060..."**, créé en 2024 en partenariat avec le Rotary et l'Éducation Nationale afin de solliciter l'avis des lycéens et de l'Enseignement supérieur sur l'avenir du territoire.

Gouvernance, cohérence territoriale

Contexte

La CABB a plus de 20 ans d'existence et pourtant, constat est fait que beaucoup de communes ont des difficultés à "penser Agglo" et donc, leurs habitants ignorent souvent les compétences qu'elle exerce et leurs impacts sur leur vie quotidienne.

La priorité de travail du groupe : Construire un esprit d'agglomération par la communication en :

- > **Développant la connaissance réciproque** de toutes les composantes de l'agglomération
- > **Systématisant la saisine du Conseil de développement** comme banque d'idées et d'analyses au service des communes

Actions pour l'agglomération

Sur la base du questionnaire adressé aux communes, analyse des réponses et du ressenti (31% de retours)

- 1- Amélioration du modèle de communication entre les différentes communes de la CABB** : créer un lien automatique entre les sites internet de la CABB et des communes, avec échanges réciproques réguliers suivis par un chef de file responsable
- 2- Demander au service communication de la CABB la mise au point d'une page trimestrielle** sur le site de la Collectivité relayant les actions de la CABB, en lien avec les communes, et présentant 6 communes par trimestre : réalisations récentes, nouvelles particulières...
- 3- Organiser des Olympiades annuelles interscolaires** avec les services de l'agglomération - à définir.

Habitat, transports et mobilités, tourisme

[GROUPES DE TRAVAIL\Groupe 5 - Habitat, transport\Synthèse 2023 - G5\Rapport G5- inter pole reunion juillet 2024 v3.docx](#)

Contexte

- Le dérèglement climatique
 - Un changement du mode de vie résultant de la pandémie, avec l'attrait croissant de populations urbaines souhaitant revenir vers les campagnes grâce aux nouvelles organisations de travail (télétravail) et au déploiement de la fibre en ruralité ;
 - Un habitat dispersé à forte consommation d'espace agricole ;
 - Un mitage important ;
 - Des documents d'urbanisme datés.
- **Quel habitat pour demain (horizon 10 à 30 ans) dans un contexte de sobriété foncière et de réchauffement climatique ?**

Actions pour l'agglomération

1- Élaborer un nouveau modèle d'habitat, pour une meilleure qualité de vie (PLU-I)

- ▶ Avec l'ensemble des intervenants : architectes, bureaux d'études, promoteurs, constructeurs, artisans, aménageurs et financeurs

2- Recycler les friches ;

3- Densifier les tissus urbains existants ;

- ▶ Réutiliser des biens vacants plutôt que de construire sur des terrains vierges ;
- ▶ Rénover ou démolir l'insalubre
- ▶ Rehausser les bâtiments existants

4- Rendre attractif l'existant urbain : Améliorer l'éclairage, créer des îlots de verdure ... ;

5- Concentrer les services et les emplois pour réduire les déplacements ;

6- Engager une reconversion des zones d'activités commerciales en zones mixtes (commerces, habitat, services ...) ;

7- Protéger de toute urbanisation les terres agricoles et les zones humides

Eau, assainissement et développement durable

Contexte

AUGMENTATION DES ALÉAS CLIMATIQUES : températures, pluviométrie, gel, maladies, grêle, Inondations, niveau des océans etc...



Conséquences : réduction du volume de la ressource en eau, élément vital pour l'homme, l'agriculture, le tourisme, les énergies et les activités économiques ; modification du grand cycle de l'eau par l'activité humaine

Actions pour l'agglomération

1- PÉRENNISER LA RESSOURCE EN EAU en préservant et restaurant les zones humides du territoire, en facilitant les infiltrations de l'eau dans le sol, en réutilisant les eaux usées, en réduisant les fuites sur les réseaux et en encourageant les mesures d'économies des particuliers, des entreprises et des collectivités.

En ville : **Infiltrer les eaux pluviales** sur les parcelles , désartificialiser et désimperméabiliser les sols, mettre en place des jardins filtrants, des fossés et des tranchées drainantes

À la campagne : **"Planter l'eau"** en amont et en aval des bassins versants au moyen de levades, de petits fossés, de haies en prairies

2- CRÉER UNE GOUVERNANCE DE L'EAU via une autorité unique pour mettre la ressource au cœur l'aménagement au moyen d'une procédure de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU).

Transition agricole et alimentaire

[GROUPES DE TRAVAIL\Groupe 7 - Production rurale- Transition agricole\Synthèse 2023 - G7\G7- Rapport Final-vf.pdf](#)

Contexte

Une agriculture qui *marche sur la tête*

- des agriculteurs qui se sentent délaissés, mal aimés
- des exploitations fragiles avec des investissements importants
- des réglementations difficiles à supporter et une concurrence déloyale

Un territoire riche et préservé

- diversité des sols et reliefs
- des terres bien irriguées et propices à une agriculture diversifiée
- une mémoire récente de cultures maraîchères

Des enjeux pour l'avenir

- autonomie / souveraineté *alimentaire*
- climat / émissions de GES / préserver la biodiversité
- préserver la **ressource en eau**

Actions pour l'agglomération

Aller vers : **Un modèle d'agriculture diversifiée respectueuse et intégrée à son territoire, en visant les 80 % d'autonomie alimentaire en agriculture naturelle**

Nous proposons des idées d'actions à mettre en œuvre :

Soutenir la production	Améliorer l'image	Consommation locale
<ul style="list-style-type: none">- ferme modèle- tiers lieu de transformation- foncière agricole	<ul style="list-style-type: none">- évènements de rencontre public local / agriculteurs- communiquer sur les méthodes agricoles- Festival de l'élevage : donner une place importante aux productions et aux transformations locales	<ul style="list-style-type: none">- développer l'autoproduction (jardins)- former aux techniques culinaires- proposer des plats préparés localement

**Réaliser une
cartographie des
entreprises locales**

**Revoir la charte de
fonctionnement du
Conseil**

**Et pour
2024/2026**

**Finaliser le
"Projet jeunesse"**

**Travailler sur les
mobilités et le
tourisme**



AGGLO
de Brive

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN DE BRIVE



Conseil de développement de la CABB
Maison de l'Enfant
Rue Paul-Louis Grenier – 19100 Brive-la-Gaillarde



05 55 17 71 62



conseildedevveloppement@agglodebrive.fr